

## *Par monts et par vaux*

### Venu d'Asie, le paulownia

C'est un arbuste, rarement un véritable arbre, originaire de Chine centrale. Il a été décrit et introduit en Europe occidentale à une époque que l'on peut qualifier de récente puisqu'il s'agit du milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Il doit son nom botanique, « *Paulownia tomentosa* » à la princesse Paulowna, fille du tsar Paul 1<sup>er</sup>.



Jeune pied (2 ans) en été

A Blaison, il n'est pas rare de le rencontrer dans les jardins. De croissance rapide dans les premières années, le paulownia se pare de larges feuilles : celles-ci sont opposées et peuvent avoir de grandes dimensions, en particulier à la suite d'élagages sévères, lesquels donnent une grande vigueur à

la plante. Le dessous des feuilles est tomenteux, c'est à dire recouvert de poils courts et laineux, d'où la dénomination « *tomentosa* ».

Les boutons floraux, de couleur ocre, apparaissent dès l'automne, au risque de disparaître lors de trop fortes gelées. Les fleurs, de couleur violette, ne viendront à éclore qu'aux mois d'avril et mai suivants ; elles ont bien des ressemblances avec les digitales en raison de l'appartenance de ces plantes à la même famille, celles des Scrofulariacées.

En forme de petites poires terminées en pointe, les fruits deviennent durs comme du bois ; ils restent accrochés à l'arbre pendant de nombreux mois et s'ouvrent, laissant échapper de petites graines ailées. La reproduction de cette plante est généralement aisée, par semis ou par bouturage.



Hiver : boutons floraux et fruits de l'année précédente

Le paulownia est souvent confondu avec le catalpa, mais si ce dernier a des feuilles de même forme, elles sont plus petites ; les fruits sont fins et longs, assez semblables aux gousses des haricots. Son origine est cependant différente puisqu'il provient d'Amérique (Etats-Unis).

J.C. S.

Contacts concernant les arbres du village :

[Arbres.bg@orange.fr](mailto:Arbres.bg@orange.fr)

### **EN CE TEMPS-LA : Les droits d'un seigneur sur ses vassaux :**

Nous avons évoqué dans les numéros 40 et 42/43 les droits que détenait un seigneur sur ses vassaux. Nous finissons cet article avec quelques nouveaux exemples. En 1405, toujours, le seigneur de Blaison dit : « *chacun de mes hommes (vassaux) d'environ Blazon et d'environ Gohier doivent venir à mes chasses toutes fois que je chasse ou fais chasser en mes bois (...) et doivent fournir des santines<sup>1</sup> sur Loyre et des gens pour garder et défendre que les grosses bêtes ne s'en aillent et n'échappent par Loyre (...) et s'il avenait qu'un sanglier échappât par leur négligence ils me rendraient un porc gras et si le cerf échappait par leur négligence ils me rendraient un bœuf gras.* » Les parties de chasse n'étaient pas une partie de plaisir pour tout le monde, loin s'en faut !

Le chapitre collégial de Blaison était le vassal du seigneur de Blaison, car les terres de leur fief, qui leur apportaient leurs rentes, avaient été données, à l'origine, par le comte d'Anjou, suzerain du seigneur de Blaison. Dans l'aveu, leur devoir est établi comme suit : « *ils me doivent deux messes à notes et divins services chacun jour et doivent venir au devant de moy quand je viens à ma terre, tous revêtus, la Croix relique et eau benoïste* »

En plus de l'octroi du droit de vent à Monsieur Tesnier en 1742 contre deux bons chapons et cinq sols, le seigneur de Cheman s'accorde *le droit de faire engrener ses grains à moudre, le premier et avant tous les autres* (clients du moulin) *et par préférence.*

OO

<sup>1</sup> Embarcations

## FONDS DE TIROIR : les registres paroissiaux

Lors de recherches généalogiques, un de nos adhérents a trouvé des anecdotes de la vie sociale et religieuse du village.

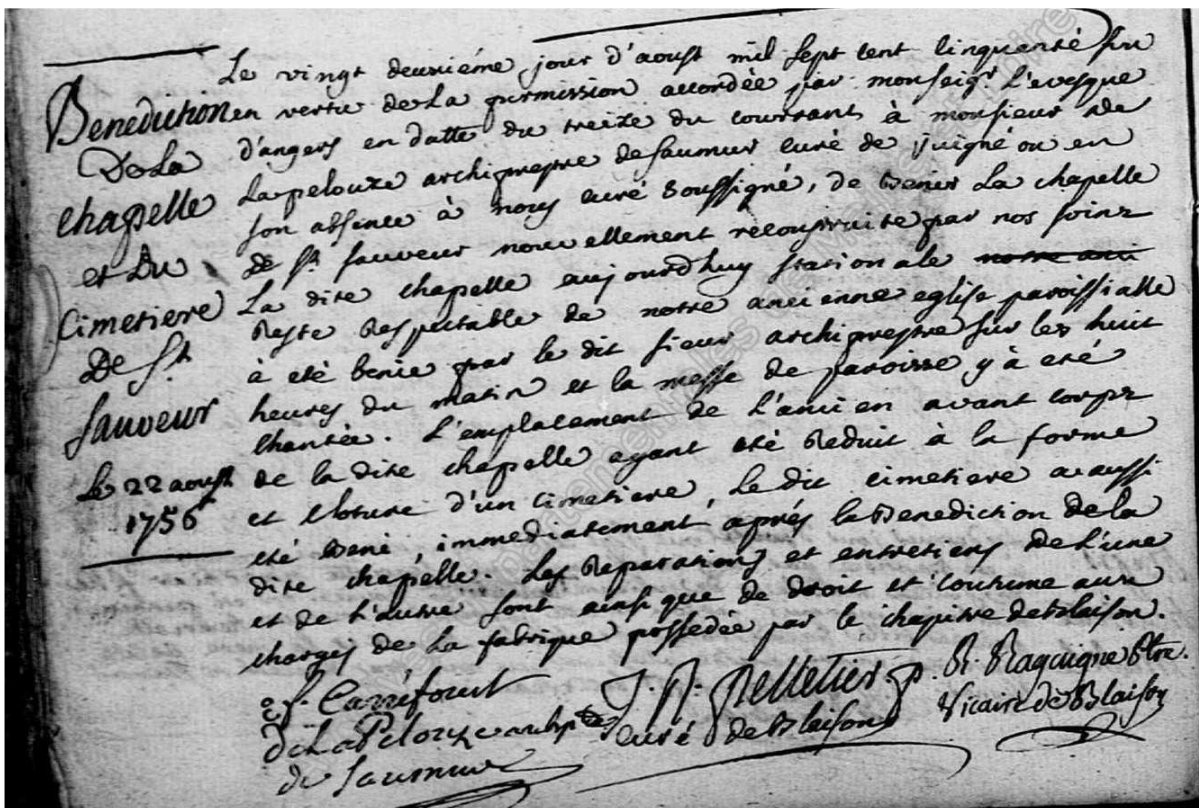
En voici une : il s'agit de la bénédiction de la chapelle St-Sauveur. Elle se situe, dans le temps, juste après la reconstruction du clocher de l'église St-Aubin du village<sup>1</sup> et juste avant l'annonce des indulgences octroyées à l'occasion de sa réouverture au public<sup>2</sup>.

En voici la retranscription : « Le 22<sup>ème</sup> jour d'aoust mil sept cent cinquante six en vertu de la permission accordée par monseigneur l'évêque d'angers en dattes du 13 du courant à monsieur de la pelouze archipreste de Saumur curé de juigné ou en son absence à nous curé soussigné

de bénir la chapelle de st Sauveur nouvellement reconstruite par nos soins, la dite chapelle aujourd'huy stationale reste respectable de notre ancienne église paroissiale a été bénie par le dit sieur archiprêtre sur les huit heures matin et la messe de la paroisse y a été chantée.

L'emplacement de l'ancien avant corps de la dite chapelle ayant été réduit à la forme et cloture d'un cimetièrre, le dit cimetièrre a aussi été béni, immédiatement après la bénédiction de la dite chapelle. Les réparations et entretiens de l'une et l'autre sont ainsi que de droit et coutume aux charges de la dite fabrique possédée par le chapitre de Blaison. »

La dernière phrase est importante dans la mesure où elle concerne la fabrique qui n'était pas administrée par les habitants comme dans



les autres paroisses, mais par le chapitre collégial.

OO

<sup>1</sup> voir Grains de sable N°30/31 de juillet 2011 : la communauté d'habitants

<sup>2</sup> voir Grains de sable N°46 de novembre 2012 : les indulgences

## DES NOUVELLES DE DEMAIN :

Pour l'année 2013, le Sablier concocte son menu d'animations.

Il sera question de

Toponymie de Gohier au mois de Juin

D'arbres venus d'ailleurs (Patrimoine naturel) à la fin

Septembre

Compagnonnage au mois d'Octobre 2013.

